

Cog Gwen

La Dépêche du Plaisancier

Bulletin de l'Association des Plaisanciers de Port Le Goff (APPLG)
N° 4 couleur

Photo Annick Le François

JANVIER 2011

Le mot du Président

Au creux des vagues notre petit port s'est endormi. La maison des plaisanciers a fermé ses hublots. Nos amis estivants plaisanciers ont emporté avec eux les embruns gorgés d'iode, qui ont « léché » leur visage tout l'été. Laissons le vent de l'hiver caresser les ajoncs ras de Port Le Goff, attendons les beaux jours pour entendre à nouveau les haubans claquer, et revoir les bateaux revenus d'une « mise en forme » bien méritée. Merveilleuse Bretagne, faite de senteurs de genêts et d'ajoncs!

La saison 2010 a apporté de bons et de mauvais moments. En effet deux de nos camarades nous ont quittés, Mr. LABROUSSE, et notre vétéran Mr. BOMBARDIER (91 ans) ainsi que son épouse qui l'a rejoint quelques jours plus tard.

Sur le plan de l'affectation des mouillages, la commission a géré au plus juste, avec tact et diplomatie, une demande croissante. Une nouvelle signalétique a été mise en place sur chaque bloc de béton. Deux sorties de pêche à pied: 80 personnes y ont participé et ont profité des bons conseils du spécialiste René LE GARDIEN. La soirée grillades du mois d'août a réuni 160 personnes qui ont festoyé dans une ambiance de vrais copains. Cette soirée sera reconduite le vendredi 12 août 2011. Prenez note ! (le samedi 13 août 2011 était retenu par une autre association).

Notre A.G. du 25 septembre a vu le renouvellement du bureau, après le départ volontaire de Christian BARZIC, Joël QUELEN et Jean Claude QUERREC. Merci à eux d'avoir œuvré pour l'association. Ces membres du bureau ont été remplacés au cours de l'A.G. par nos amis Daniel COADOU, Jean Claude MILOCHAU et Gérard PESCI. L'équipe est donc au complet (12 membres). Pas de problème majeur soulevé au cours de cette assemblée générale. Monsieur le maire Alain ERNOT et son premier adjoint assistaient à cette réunion, nous les avons sollicités pour effectuer de petits travaux sur le port (petit parking devant la maison des plaisanciers, ravalement des façades, nettoyages plus fréquents aux abords du

port) et aussi la pose de deux radiateurs promis lors de la dernière A.G. En fabrication, ils devraient être posés au cours de l'été 2011 !! Bonne nouvelle, la charte pour la pêche de loisir en mer a été signée le 7 juillet, le permis de pêche en mer a pu ainsi être évité grâce aux efforts de la FNPPSF (voir article page 3). Votée en A.G., la subvention augmentée à la SNSM a été remise officiellement à l'équipage de Trestel au cours d'une sympathique cérémonie. Nous avons été reçus comme chaque année, par la municipalité avec les représentants du port du Royau, échanges conviviaux et constructifs. Notre petit quai est devenu opérationnel, il apportera, à grande marée, plus de sécurité pour les transferts vers les bateaux.

Un prédateur « en voyage dans notre région » a sévi dans le port (vols et dégradations sur des bateaux). Le service de sécurité de Port Le Goff qui veillait ... a interpellé l'individu. Celui-ci a été jugé sévèrement par la justice (4 mois de prison ferme). Notre repas de fin d'année a réuni 55 personnes dans une très bonne ambiance. Pour clore la saison 2010, le C.A. s'est réuni à la maison des plaisanciers pour faire le point sur la saison écoulée et établir des projets pour 2011. Grand mal nous en a pris de nous réunir ce soir-là: vos dévoués administrateurs ont été bloqués vers 21 heures par une importante chute de neige. Aucun véhicule n'a pu remonter le raidillon, nous avons envisagé de rejoindre la plage en annexe mais la visibilité était très mauvaise en mer, envisagé aussi d'utiliser nos annexes comme luges, mais la côte de Port le Goff était dans le mauvais sens... à pied, tard dans la nuit, nous avons enfin pu regagner nos domiciles.

Au nom du conseil d'administration, je souhaite à chacun et chacune d'entre vous les vœux les plus cordiaux, pour une très bonne année 2011

Le président Daniel POTIN

**Composition du conseil d'administration après
l'assemblée générale du 25 septembre 2010**

Président: Daniel Potin

Vice-président: Jean Pierre Ossent

Secrétaire: André-Yves Le Goff

Secrétaire adjoint: François Louis Bothorel

Trésorier: Jean Paul Vannier

Trésorier adjoint: Jean Claude Olivier

Membres: Daniel Coadou, Gilles Le Calvez, Jean Pierre Le Gall, Jean Claude Milochau, Gérard Pesci, Serge Rivoalland

Commission « corps morts »:

Jean Claude Olivier, Serge Rivoalland, Jean Paul Vannier

Responsables remorque: Gilles Le Calvez, Jean Claude Olivier

Webmaster: Jean Pierre Le Gall

TARIFS 2011

TITULAIRES

Droit d'entrée (à partir de 5 ans d'ancienneté) 100 €

Cotisation annuelle 65 €

LOCATAIRES

A l'année 115 €

A l'année (ancienneté sup. 5 ans) 90 €

CORPS-MORTS « DU BAS » 50 € - 15 € de ristourne = 35 €

LOCATAIRES SAISONNIERS (location à la semaine)

1 à 4 semaines 30 €

A partir de la 5^{ème} semaine 20 €

COTISATION FNPPSF 12 € (adhérents FNPPSF)

NOTA: faire 2 chèques séparés un pour la cotisation et un autre de 12 € pour la FNPPSF. Les 2 chèques sont à libeller à l'ordre de l'APPLG. La cotisation FNPPSF sera reversée globalement à la Fédération

Nota : la cotisation comprend la taxe versée à l'Etat de 49,79 € (en 2010). Le reste concerne l'adhésion à l'APPLG soit 15 € environ

IMPORTANT: Pour être conforme au code des impôts il ne sera plus établi de reçu fiscal (cotisations APPLG et FNPPSF non déductibles).

Bilan financier établi le 8 décembre 2010

Dépenses:

* Travaux Port Le Goff	146,14 €
* Frais de bureau (Tog Gwen, Tél. Internet, matériel bureau, divers fournitures)	2056,09 €
* Frais généraux	9279,82 €
Dont: redevance CM	6074,21 €
Permanents	722,54 €
Sortie pêche à pied	130,43 €
Assurances	438,02 €
A.G. et réceptions diverses	383,94 €
Frais annexes et divers	1530,68 €
* Fêtes	542,46 €
* Equipements et divers	1709,46 €
Dont: Matériel remorque	268,09 €
Bouées	286,80 €
Don SNSM	380 €
Participation repas fin d'année	425 €
Divers	349,57 €

TOTAL 13733,97 €

Recettes:

*Cotisations 52 titulaires	3180 €
* Cotisations 74 locataires (dont 23 saisonniers 3097,50 €)	8387,50 €
* Cotisations 28 C.M. « du bas »	980 €
* Location remorque	780 €
* Subvention municipale	250 €
* Recette repas 15 août	317,10 €
* Divers(pénalités retard reversées SNSM)	30 €

TOTAL 13924,60 €

Soit solde positif de 190,63 €

RAPPELS IMPORTANTS

Les cotisations doivent être acquittées **avant le 1^{er} Mai de l'année en cours**. Les retardataires sont redevables de **10 euros** supplémentaires intégralement reversés à la S.N.S.M. Ceci ne concerne bien sûr que ceux qui ont la chance d'avoir un « corps-mort » à l'année.

Lorsque vous savez d'avance que vous n'occuperez pas votre emplacement, soyez assez coopératifs en prévenant l'association, de telle sorte que nous puissions satisfaire un candidat plaisancier de passage.

Merci également de respecter les longueurs de chaînes de mouillage préconisées, pour éviter tout incident tel que choc entre 2 bateaux.

TRES IMPORTANT : Il est rappelé aux membres locataires (résidents et extérieurs) qu'une demande d'attribution de « corps-mort » doit être renouvelée chaque année par écrit.

Pour 2011, la date limite de cette demande de renouvellement est fixée **au 1^{er} Mars (IMPERATIF)** Tout retard équivaldra au non-renouvellement de votre affectation.

Conformément au nouveau règlement intérieur, tout sociétaire qui pour des raisons diverses ne pourra occuper son « corps mort » pendant la saison et qui en avisera l'association avant le 1^{er} Mai, ne paiera que la part due à l'association pour son fonctionnement (15 €), ce qui lui permettra de garder sa qualité de membre l'année suivante.

Désormais chaque adhérent sera responsable de sa bouée. Son remplacement en cas de perte ou de vol sera à la charge de l'usager. Pour conserver une uniformité, l'APPLG fournira la bouée contre le versement de 40 € .

MISE A JOUR DES FICHIERS

Conformément à nos statuts et au règlement intérieur (article 05) chaque mouillage ne peut être affecté qu'au seul propriétaire du bateau. Ayant constaté ces derniers temps une certaine dérive nous allons réactualiser les données, assez anciennes, concernant chaque affectation, notamment pour les titulaires. De plus cette mise à jour est nécessaire pour la bonne gestion de l'association. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire joint au «Tog Gwen» 2011 et le remettre avec les documents demandés lors du règlement de votre cotisation .

COMMUNICATION: De façon à faciliter toute communication, nous remercions les membres de l'APPLG possédant un accès à internet de bien vouloir nous communiquer leur adresse E- mail. Pour éviter toute erreur de transcription vous pouvez nous la transmettre à l'adresse suivante : andre-yves.le-goff@orange.fr ou sur le site <http://www.applg.org/>

Charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable

Après de multiples rebondissements, cette charte a été signée le 7 juillet 2010 avec le ministre d'état de l'écologie et du développement durable Jean Louis Borloo, le ministre de l'agriculture et de la pêche Bruno Lemaire, la secrétaire d'état à l'écologie Chantal Jouanno et différentes associations des usagers de la mer dont la FNPPSF représentée par son président Jean Kiffer. Suite au Grenelle de l'environnement et au Grenelle de la mer la nécessité d'encadrer l'activité pêche loisir, s'est imposée. Ainsi, après un long travail de concertation, une charte a été élaborée, définissant les principaux axes d'actions à mener pour assurer, pour l'avenir, une gestion durable des ressources. Des tentatives de mise en place d'un permis de pêche en mer ont tout d'abord été envisagées mais cette solution aurait entraîné beaucoup d'inconvénients et aurait été inefficace de l'aveu même du ministre Jean Louis Borloo.

Pour comprendre les enjeux de la pêche de loisir voici quelques points importants :

Enjeux économiques : 50% de l'économie maritime résulte de l'activité tourisme littoral

Environ 2,5 millions de personnes pratiquent la pêche de loisir selon des estimations de l'IFREMER

Enjeux économiques au travers des différentes activités commerciales constructions navales, matériels divers

Tout ceci représente une manne financière de l'ordre de 2 milliards d'euros par an.

Enjeux environnementaux : Les ressources halieutiques devraient être assurées par la mise en place d'une réglementation sur les tailles minimales de capture, les périodes de repos biologiques et la limitation des prises journalières pour certaines espèces en danger.

Ce qu'il faut retenir de cette charte :

Tout pêcheur de loisir à pied, du bord ou en bateau, devra se déclarer (déclaration gratuite à faire probablement par internet), il recevra en échange l'essentiel de la réglementation et des bonnes pratiques.

Pour lutter contre la fraude certaines catégories de poissons seront marquées, (nageoire dorsale ou caudale entaillée dès la sortie de l'eau) afin d'éviter la vente illégale sur les étals et dans les restaurants.

Renforcement des contrôles et augmentation significative des peines planchers avec confiscation du bateau ou du véhicule, en cas de récidive, et mise en place d'une convention contre la vente illicite des produits de la pêche dans tous les départements littoraux.

Cette charte doit servir de cadre à l'évolution de la pêche en mer. Au terme de deux années sera évaluée l'opportunité de proroger cette charte, de l'amender ou de mettre en place un permis de pêche. C'est donc à chacun de nous d'en respecter les termes si nous voulons continuer à exercer notre loisir dans de bonnes conditions.

Six mois se sont écoulés et l'attente d'une première réunion avec les différents signataires paraît longue. Les textes d'application ne sont toujours pas élaborés. Le remaniement ministériel est passé par là!

André-Yves Le Goff

Naissance d'une association

Jean Claude Olivier est allé interviewer l'un des plaisanciers à l'origine de notre Association. Voici le texte que notre ami Bernard Le Brun lui a remis accompagné d'une copie du premier compte-rendu de réunion et de la composition du premier bureau.

« En 1976, il a fait beau à Port Le Goff. Du soleil à revendre, une mer bleue et pas de coup de vent.

Le 15 juillet, Pierre Le Bars, Alex Le Levier et Jean Claude Enault arrosent l'anniversaire commun de Jean Pierre Dupays et de Bernard Le Brun. Les compères trinquent chez Alex, puis chez Pierre (Pierrot pour les intimes) et font une pause pastis chez Madame Le Quéré (belle mère de Bernard). Devant nous, notre Port :

La mer est haute, la vue est splendide, le site remarquable, l'idéal pour réaliser un bassin à flot (on pense à Trébeurden).

Et si un promoteur décidait de l'établir, ce bassin à flot ?

Nous sommes tous contre et décidons que la façon la plus efficace de s'y opposer est de créer une Association qui protégera notre si joli Port Le Goff.

Sitôt dit, sitôt fait, le lendemain nous plantons un panneau provisoire et invitons tous et toutes à une réunion à la salle des fêtes pour le 24 juillet 1976.

La réunion a été un succès et l'on connaît la suite.

Pour la petite histoire, M. Lassaue a été élu Président d'Honneur. Quelques années plus tard, Mme Le Quéré est à son tour élue Présidente d'Honneur. Le Président propose à la Présidente de « faire » un petit Président... Ils avaient tous les deux dépassé les 80 ans... »

Bernard Le Brun

Le premier bureau était composé de: Mr LASSAUCE Trévou Tréguignec, Mr Hingant St Brieuc, Mr SORNET Trévou Tréguignec, Mr ANDRE Lannion, Mr BAUDOIN Trévou Tréguignec, Mr GUILLOU Trévou Tréguignec, Mr NOHAIC Camlez, Mr RABBE Penvénan.

Le projet de statuts préparé par Mr Girard est adopté à l'unanimité.

(Extraits du compte-rendu de la réunion du 24 juillet 1976 qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Trévou Tréguignec.)

Le baliste

Si cet hiver a commencé très tôt, un réchauffement global est néanmoins en marche et une de ses conséquences est que vous aurez de plus en plus l'occasion de pêcher de drôles de zèbres. Observé depuis les années 60 en Bretagne, le baliste cabri (*balistes capris-cus*) n'était rencontré que rarement. Depuis récemment il est vu en Manche en bancs de dizaines d'individus, ce qui le confirme désormais comme poisson de nos côtes.



Taille: 30-45 cm en moyenne.

Record de capture: 2,5 kg.

Taille réglementaire de capture: 15 cm

Baliste cabri

Caractéristiques: des yeux très hauts sur le corps, des lèvres épaisses et une bouche étroite et équipée de fortes dents qui lui sert à casser les mollusques et crabes dont il se nourrit.

Sa première épine dorsale est très solide et lui sert à se coincer dans les rochers pour se défendre. Cette épine est combinée avec une autre plus petite, elle se bloque dressée et ne se libère qu'en pressant la deuxième qui sert de cran d'arrêt (cette caractéristique a donné le nom de baliste).

Ce poisson émet des grognements (grincements de dents ?) lorsqu'il est capturé, attention à la morsure.

Nom scientifique: balistes capris-cus.

Noms usuels: baliste commun, baliste gris, baliste perroquet, baliste porc, arbalétrier, cochon de mer, poisson gâchette.

Habitat: Le baliste vit là où il trouve sa nourriture, c'est à dire dans les zones rocheuses et sur les épaves, il se regroupe en bancs semble-t-il pour se préparer à migrer vers des eaux plus chaudes. Il n'est pas rare de trouver des cadavres sur l'estran suite à une tempête, certains évoquent également une baisse de la température pour l'expliquer.

Pêche: Il est réputé pour mordre à n'importe quoi, même à un bout qui traîne dans l'eau, alors un morceau de crabe fera l'affaire.

Préparation: La chair du baliste est très appréciée, comparable au cabillaud. Sa peau étant très épaisse, inutile d'ôter les écailles.

Pour la cuisson au grill, il est préférable de ne pas enlever la peau, elle vient facilement par la suite.

Filets: Il est facile de tirer des filets (4) après avoir épluché la bête.

Éplucher: Inciser le pourtour au couteau, décoller la peau près de la queue ou encore sous l'ouïe, faire un trou pour le doigt et tirer fort.

Jean-Pierre Le Gall